

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'adjointe au Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 6

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, Mme CRUET Cynthia, M. TAUZIEDE Bernard, M. SAUQUES Kévin, Mme HULSHOF Sabine, Mme LABORDE Aurélie

Procurations : M. ROBERT François a donné pouvoir à M. TAUZIEDE Bernard

Etait absent : M. CAZES Jérôme

Etaient excusés :

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme CRUET Cynthia

Date de convocation

04/04/2024

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 LOTISSEMENT NAOUTELLE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TAUZIEDE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ce même jour.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0 euro	
- un déficit reporté de :	17 862,00	euros
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	17 862,00	euros
- un déficit d'investissement de :	54 816,68	euros

- un déficit des restes à réaliser de :

0 euro

Soit un besoin de financement de :

54 816,68 euros

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT

17 862,00 euros

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0 euro

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

17 862,00 euros

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

54 816,68 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

